

## Allocation logement des étudiants

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « allocation logement des étudiants » dont la finalité est :

Les opérations de traitement de données reposent sur les principes suivants :

- envoi de fichiers d'appel (listing allocataires) par l'une ou l'autre des parties en demande.
- transmission en retour par l'organisme sollicité d'attestations de non paiement ou de cessation de paiement des prestations familiales.

Les échanges se font sur une boîte mail dédiée et sont impérativement chiffrés.

Les informations traitées sont les suivantes :

Données d'identification : NOM - PRENOM - INSEE

NIR

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole dans la limite de 6, à compter de la date de 6 mois

L'accès aux données est réservé :  
CAF de la Haute Garonne

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez - Droit d'accès : oui

- Droit de rectification : oui
  - Droit d'opposition : oui
- aux données qui vous concernent.

Le traitement effectué est basé sur :  
-Intérêt légitime

Les droits précités s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la MSA MPS ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO) ou, en cas de traitement de données liées aux ressources humaines, au responsable du secteur des ressources humaines.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : **Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) \_ 3, Place de Fontenoy TSA \_ 80715 \_ 75334 PARIS CEDEX07**